



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
9 juin 2010  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2010**

30 août-3 septembre 2010, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Projet de descriptif de programme de pays pour la Zambie**

Assistance proposée : 20 millions de dollars, dont  
16 millions à prélever sur le budget  
ordinaire et 4 millions à financer au  
moyen de formules de  
cofinancement ou d'autres  
ressources, y compris des ressources  
ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2011-2015)

Cycle : Septième

Catégorie selon la décision 2007/42 : A

Assistance proposée par domaine prioritaire  
du programme (en millions de dollars) :

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Santé et droits en matière de procréation	11,0	2,5	<b>13,5</b>
Population et développement	3,0	1,0	<b>4,0</b>
Égalité des sexes	1,3	0,5	<b>1,8</b>
Coordination et aide au programme	0,7	–	<b>0,7</b>
<b>Total</b>	<b>16,0</b>	<b>4,0</b>	<b>20,0</b>



## I. Analyse de la situation

1. La population de la Zambie, estimée à 12,2 millions de personnes en 2009, croît au taux annuel moyen de 2,4 %. Elle devrait atteindre 15,5 millions de personnes d'ici à 2015. Selon l'enquête de 2007 sur la démographie et la santé, l'indice synthétique de fécondité est de 6,2 enfants par femme au niveau national et atteint 7,5 enfants par femme dans les zones rurales. Bien que l'accès à la planification familiale soit universel, le pourcentage de la population utilisant des moyens contraceptifs modernes n'est que de 25 %. Les besoins de planification familiale non couverts atteignent 27 %.

2. La Zambie a une population jeune. Quarante-six pour cent de la population ont moins de 15 ans. Le taux moyen de conception chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans est de 146 pour 1 000 et est plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Vingt-huit pour cent des adolescentes ont déjà eu un enfant et l'âge médian au premier mariage est de 18 ans. La grande majorité des jeunes n'ont pas accès à des services et à des informations en matière de santé sexuelle et procréative adaptés à leurs besoins.

3. Les maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida, sont une source de préoccupation croissante. Selon l'enquête de 2007 sur la démographie et la santé, le taux de prévalence du VIH/sida chez les adultes serait de 14,3 %; chaque année, 1,6 % des personnes âgées de 15 à 49 ans est atteint de l'infection par le VIH. Le taux de prévalence est plus élevé dans les zones urbaines que dans les zones rurales et le VIH frappe davantage les femmes que les hommes. Seulement 6 % des Zambiens ont recours aux préservatifs, contre 4 % en 2002.

4. Des progrès notables ont été accomplis s'agissant de la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile. Le taux de mortalité maternelle a marqué une baisse, passant de 729 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2002 à 591 décès en 2007. Au cours de la même période, le taux de mortalité infantile a marqué un tassement, passant de 95 décès pour 1 000 naissances vivantes à 70. Cette baisse était imputable à : a) une augmentation des accouchements bénéficiant de la présence d'agents sanitaires; b) des campagnes de sensibilisation menées auprès des populations locales par des groupes d'action pour une maternité sans risque; et c) une amélioration des soins obstétricaux dans certaines provinces. Selon l'enquête de 2007 sur la démographie et la santé, les accouchements bénéficiant de la présence d'agents sanitaires qualifiés sont passés de 43 % en 2002 à 47 % en 2007. Toutefois le secteur de la santé pâtit du manque d'infrastructure, de matériel, de systèmes d'orientation et de personnel qualifié. L'accès et le recours aux services de santé procréative sont limités. L'espérance de vie à la naissance est de 50 ans pour les hommes et de 55 ans pour les femmes.

5. Les inégalités entre les sexes sont marquées et la participation des femmes au processus de prise de décisions est limitée. Le faible niveau d'instruction, l'analphabétisme et la faible participation au secteur structuré sont autant d'obstacles pour les femmes. Leurs droits en matière de procréation et de sexualité ne sont pas pris en compte ou sont bafoués dans de nombreuses communautés. La violence sexiste continue à restreindre la capacité des femmes de se prémunir contre le VIH/sida.

6. Le cinquième Plan national de développement (2006-2010) vise un taux de croissance économique annuel de 7 % et la réduction de moitié de la proportion de

la population vivant dans la pauvreté d'ici à 2015. Un examen du plan à mi-parcours, effectué en 2009, a fait apparaître que le produit intérieur brut réel avait progressé de 6,1 % par an en moyenne. Le pourcentage de la population vivant dans la pauvreté était de 64 % en 2009, contre 68 % en 2006. Le Gouvernement a attribué cette baisse à un accroissement des investissements à la suite des mesures de privatisation, entre autres facteurs. Toutefois, la Zambie est confrontée à des défis, notamment la crise économique mondiale, les mauvais rendements du secteur agricole et les prix élevés du carburant et des produits alimentaires.

7. La politique nationale en matière de population tient compte des buts et des principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Néanmoins, la mise en œuvre de cette politique a été lente, en raison du manque de moyens.

## **II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience**

8. Le FNUAP a commencé à apporter une assistance à la Zambie en 1979. Le but du programme de pays précédent était de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en veillant à ce que l'accroissement démographique soit en rapport avec le développement socioéconomique.

9. Le sixième programme de pays a favorisé la révision de la politique nationale en matière de population, la revitalisation du Comité technique interinstitutions sur la population, l'organisation de l'enquête de 2007 sur la démographie et la santé, la réalisation du recensement de 2010 sur la population et le logement, ainsi que la prise en compte des questions démographiques dans le cinquième plan national de développement.

10. Les services de santé en matière de procréation ont été améliorés : a) en renforçant le système de gestion de la logistique; b) en fournissant un appui technique et logistique au Ministère de la santé; c) en soutenant la formation avant l'emploi du personnel infirmier et des sages-femmes; d) en dispensant aux agents sanitaires une formation aux soins obstétricaux d'urgence de base et intégraux; e) en créant un centre d'excellence pour assurer la réparation chirurgicale des fistules à l'Hôpital universitaire; f) en donnant aux communautés les moyens de faire face aux grossesses à risque; g) en renforçant le système de suivi et d'évaluation en matière de santé procréative; et h) en lançant des campagnes intégrées de lutte contre le VIH à l'intention des jeunes et des adultes.

11. Les enseignements tirés de l'expérience font apparaître la nécessité : a) de renforcer le suivi de la mise en œuvre du programme; b) d'incorporer les questions démographiques dans les plans se rapportant aux provinces; c) d'accroître les activités de sensibilisation, afin de garantir un engagement politique plus ferme à l'égard des questions de population; et d) de remédier à la dégradation des infrastructures sanitaires et au manque de ressources humaines afin d'améliorer les services de santé en matière de procréation.

## **III. Programme proposé**

12. Le septième programme de pays s'appuie sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (2011-2015), le sixième plan national de

développement (2011-2015) et la politique nationale en matière de population. Le programme de pays porte sur les domaines d'activité du PNUAD où le FNUAP dispose d'un avantage comparatif. Le but du programme de pays du FNUAP est de contribuer à l'élimination de la pauvreté en renforçant les services de santé procréative et en aidant les pouvoirs publics à mettre en œuvre un programme multisectoriel en matière de population. Ce programme est composé de trois volets : a) santé et droits en matière de procréation; b) population et développement; et c) égalité des sexes. Les domaines de programmation commune avec les partenaires des Nations Unies concernent l'autonomisation des femmes, la lutte contre le VIH/sida, la réduction de la mortalité maternelle et les interventions humanitaires. Les stratégies conçues pour le programme prévoient le développement des capacités, la promotion des droits de l'homme, l'adoption d'approches respectueuses des différences culturelles et le renforcement de la société civile.

#### *Composante santé de la procréation*

13. La réalisation escomptée est la suivante : accès amélioré à une information et à des services d'éducation sexuelle et de santé procréative intégrés et de qualité, portant notamment sur la prévention du VIH/sida chez les femmes, les hommes, les adolescents et les jeunes. Ce résultat appuie celui du PNUAD concernant la réduction de l'infection par le VIH, en veillant à ce que les familles et les communautés puissent recourir aux services sanitaires, tirer parti des campagnes d'information et aient accès aux mécanismes de protection sociale. Il tient compte également des priorités se rapportant à la stratégie du Ministère de la santé en matière de santé maternelle, néonatale et infantile et de la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida. Trois produits contribuent à la réalisation de cet objectif.

14. *Produit 1 : disponibilité accrue des services de santé procréative intégrés, notamment la planification familiale, les soins prénatals et postnatals, les services de santé répondant aux besoins des adolescents, et les soins obstétricaux et néonataux d'urgence et de base.* Pour l'exécution de ce produit, il faudra aider le Ministère de la santé et trois provinces à : a) utiliser des programmes multimédias afin de faire mieux comprendre les questions se rapportant à la santé procréative; b) accroître le nombre des services sanitaires ruraux dispensant des soins obstétricaux et néonataux d'urgence et de base; c) former un plus grand nombre d'infirmiers et de sages-femmes afin de fournir des soins de qualité; d) renforcer l'information et les services en matière de santé sexuelle et procréative, en ciblant les adolescents et les professionnels du sexe; e) accroître la couverture des soins prénatals et postnatals; f) augmenter le nombre de femmes enceintes qui accouchent dans des services sanitaires bien équipés disposant d'accoucheuses qualifiées; g) institutionnaliser les audits de la mortalité maternelle; h) renforcer les systèmes d'orientation d'urgence reliant les centres de santé ruraux aux hôpitaux de province; i) fusionner les interventions de prévention et de traitement des fistules et combiner les stratégies d'intégration sociale et les services de santé maternels et néonataux; et j) intégrer et relier les informations et les services en matière de santé sexuelle et procréative et ceux concernant le VIH/sida.

15. *Produit 2 : disponibilité accrue des services de prévention du VIH/sida.* Pour l'exécution de ce produit, il faudra : a) renforcer la capacité de mettre en œuvre la stratégie nationale de prévention du VIH; b) coopérer avec les communautés et les prestataires de services afin de renforcer les services de prévention du VIH/sida s'adressant aux adolescents, aux jeunes et aux autres populations à haut risque dans

les zones urbaines; c) intégrer les ensembles de services se rapportant à la santé sexuelle et procréative et les relier, s'agissant notamment de la distribution de préservatifs, de la circoncision masculine et des services de traitement des maladies sexuellement transmissibles; et d) renforcer la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des plans concernant les femmes et le VIH/sida, qui donneront à ces dernières les moyens de se prendre en charge et de se prémunir contre le VIH/sida.

16. *Produit 3 : amélioration de la sécurité des approvisionnements en produits liés à la santé procréative.* Pour l'exécution de ce produit, il faudra : a) renforcer le système d'information et de gestion logistiques, en fournissant un soutien technique au comité compétent et à son coordonnateur; b) assurer l'achat d'un ensemble de matériel, de médicaments et de fournitures de base nécessaires pour tous les niveaux de soins de santé en matière de procréation; et c) fournir un soutien technique et logistique au Ministère de la santé.

#### *Composante population et développement*

17. La réalisation escomptée est la suivante : les autorités nationales et provinciales assurent une mise en œuvre et un suivi efficaces de la politique nationale en matière de population par une meilleure compréhension des interactions entre population et développement. Ce résultat appuie celui du PNUAD concernant un meilleur accès des populations ciblées dans les zones rurales et urbaines à des possibilités de revenu durable, à un emploi productif et à la sécurité alimentaire. À cette fin, il faudra assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation efficaces de la politique nationale en matière de population et intégrer les questions de population dans le sixième plan national de développement, 2011-2015. Deux produits contribuent à la réalisation de cet objectif.

18. *Produit 1 : renforcement des capacités institutionnelles et techniques en vue d'appuyer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique nationale sur la population.* Le programme devra : a) aider le comité technique interinstitutions sur la population et son secrétariat à gérer, promouvoir et suivre l'exécution du programme national sur la population; b) inciter le groupe parlementaire sur la population et le développement à motiver les parlementaires afin qu'ils engagent le Gouvernement à renforcer son engagement au sujet du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement; c) développer les capacités techniques aux niveaux national et provincial afin d'intégrer les aspects démographiques dans les principaux plans et stratégies de développement nationaux et décentralisés; et d) appuyer l'élaboration du prochain rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

19. *Produit 2 : disponibilité accrue de données démographiques désagrégées et axées sur les politiques à tous les niveaux et des résultats de recherche relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques se fondant sur des données factuelles.* Pour l'exécution de ce produit, il faudra : a) aider l'Office central de statistique et d'autres organismes à analyser et à diffuser les résultats du recensement de 2010 sur la population et le logement; b) appuyer la mise en œuvre de la prochaine enquête sur la démographie et la santé et l'analyse décisionnelle qui en découle; et c) aider l'Université de Zambie et d'autres établissements d'enseignement supérieur à renforcer leurs activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des études démographiques.

*Composante égalité des sexes*

20. La réalisation escomptée est la suivante : mise en place d'institutions et de mécanismes efficaces afin de traiter des grandes questions relatives à la problématique hommes-femmes, en mettant l'accent sur le renforcement de la capacité institutionnelle et sur la prévention de la violence sexiste. Ce résultat appuie celui du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement concernant l'amélioration de la gouvernance et de la prestation de services. Deux produits contribuent à la réalisation de cet objectif.

21. *Produit 1 : renforcement de la capacité du Gouvernement et des organisations non gouvernementales de mettre en œuvre, d'évaluer et de réviser les politiques, programmes et plans d'action en faveur de l'égalité des sexes.* Pour l'exécution de ce produit, il faudra : a) aider la Division pour la participation des femmes au développement du Cabinet de la présidence et les parties prenantes intéressées à mettre en œuvre et à réviser la politique nationale relative à l'égalité des sexes et à appliquer les instruments internationaux pertinents; b) aider les organisations du secteur public et de la société civile à mener des activités de plaidoyer à l'appui de la politique nationale relative à la problématique hommes-femmes; et c) faciliter l'établissement du prochain rapport national sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

22. *Produit 2 : création de mécanismes efficaces pour lutter contre la violence sexiste, les inégalités entre les hommes et les femmes et la discrimination à l'égard des femmes et pour promouvoir l'autonomisation des femmes.* Pour l'exécution de ce produit, il faudra : a) appuyer l'évaluation et la révision des outils promotionnels et supports audiovisuels; b) aider les principales institutions, y compris les services de répression et les services médicaux, à lutter contre la violence sexiste et d'autres formes de discrimination fondée sur le sexe; c) aider les principales institutions à effectuer des travaux de recherche sur les causes de la violence sexiste; et d) élaborer des politiques et des plans d'actions relatifs à l'égalité des sexes en se fondant sur des données factuelles.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

23. Le Ministère des finances et de la planification nationale assurera la coordination du programme. Les institutions nationales, y compris les organismes gouvernementaux et les organisations non gouvernementales, mettront en œuvre le programme en application du PNUAD. Le FNUAP et les partenaires internationaux fourniront une assistance technique.

24. Le Ministère de la santé, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales mettront en œuvre la composante santé de la procréation. Le Conseil national de lutte contre le sida appliquera les éléments de la composante santé de la procréation relatifs au sida, et le Ministère des sports, de la jeunesse et du développement de l'enfant, en association avec les réseaux de jeunes, organisera les interventions relatives à la santé sexuelle et procréative à l'intention des jeunes. Le Ministère des finances et de la planification nationale, l'Office central de statistique et d'autres institutions publiques exécuteront la composante population et développement. La Division pour la participation des femmes au développement exécutera la composante sur l'égalité des sexes, en collaboration

avec les organisations de la société civile. Le Gouvernement est responsable de la sécurité du personnel du FNUAP et de leurs bureaux.

25. Le programme a adopté une approche de la gestion axée sur les résultats, harmonisant ses efforts de suivi et d'évaluation avec ceux du PNUAD et avec le système national de suivi et d'évaluation. Le FNUAP et le Gouvernement réaliseront des enquêtes initiales et des enquêtes finales dans les secteurs clefs, notamment dans le domaine de la prestation de services en matière de santé procréative.

26. Le bureau de pays du FNUAP en Zambie est composé d'un représentant, d'un représentant adjoint, de deux administrateurs de programme recrutés sur le plan national, d'un chef des opérations, de deux administrateurs de projet recrutés sur le plan national, d'un Volontaire des Nations Unies et de six fonctionnaires chargés d'assurer l'appui aux projets. Le bureau recrutera sur le plan national et international des fonctionnaires supplémentaires chargés d'assurer l'appui aux projets afin de renforcer la mise en œuvre du programme. Les bureaux régionaux et sous-régionaux du FNUAP, situés à Johannesburg (Afrique du Sud), fourniront un soutien technique au programme.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Zambie

**Priorités nationales :** Améliorer l'accès et le recours à des services de santé en matière de sexualité et de procréation, qui soient pratiques pour le client et mettent l'accent sur la maternité sans risque, la planification familiale et la prévention du VIH/sida et des maladies sexuellement transmissibles chez les femmes, les hommes et les adolescents

**Réalisations du PNUAD :** a) Réduire de moitié les nouveaux cas d'infection par le VIH d'ici à 2015; et b) les familles et les communautés du pays sont en bonne santé, instruites, et ont accès à des mécanismes de protection sociale, et sont mieux en mesure de participer au développement national

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p><b>Réalisation :</b></p> <p>Accès accru à une information et à des services de santé sexuelle et procréative intégrés et de qualité, concernant notamment la prévention du VIH/sida chez les femmes, les hommes, les adolescents et les jeunes</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'utilisation de la contraception</li> </ul> <p><b>Point de référence :</b> Le taux d'utilisation de la contraception est de 25 % pour les moyens modernes; 6 % des Zambiens utilisent des préservatifs (<i>Source :</i> « The HIV prevention and modes of transmission analysis »).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de prévalence du VIH/sida</li> </ul> <p><b>Point de référence :</b> Le taux de prévalence du VIH/sida est de 14,3 %.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage d'adolescents utilisant les services de santé procréative et les services de prévention et de traitement du VIH/sida</li> </ul>	<p><b>Produit 1 :</b></p> <p>Disponibilité accrue de services de santé procréative intégrés, concernant notamment la planification familiale, les soins prénatals et postnatals, les services de santé répondant aux besoins des adolescents, et les soins obstétricaux néonataux d'urgence et de base</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de services sanitaires dans certaines provinces offrant au moins trois différents types de moyens contraceptifs</li> <li>Pourcentage de services sanitaires offrant des soins obstétricaux d'urgence intégrés et des soins obstétricaux de base</li> <li>Pourcentage d'accouchements bénéficiant de la présence d'agents sanitaires compétents</li> <li>Pourcentage de centres offrant des services répondant aux besoins des jeunes</li> </ul> <p><b>Point de référence :</b> 11 % des services sanitaires offrent des soins obstétricaux de base et 24 % des soins obstétricaux d'urgence intégrés (enquête de 2005 sur les soins obstétricaux d'urgence); 47 % des accouchements sont supervisés par du personnel qualifié (enquête de 2007 sur la démographie et la santé).</p> <p><b>Produit 2 :</b></p> <p>Disponibilité accrue des services de prévention du VIH/sida</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et typologie des activités de prévention</li> </ul>	<p>Ministère de la santé; Ministère des sports, de la jeunesse et du développement de l'enfant; Groupe parlementaire sur le VIH/sida</p> <p>Département du développement international du Royaume-Uni; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; UNICEF; Banque mondiale; OMS</p> <p>Association de planification familiale de Zambie</p>	13,5 millions de dollars (11 millions de dollars sur les ressources ordinaires et 2,5 millions de dollars sur les autres ressources)



<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
	<i>(Source : Enquête de 2007 sur la démographie et la santé)</i>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention du VIH</li> <li>Accroissement en pourcentage des ressources budgétaires consacrées aux interventions liées au VIH, suite aux activités de sensibilisation menées par les parlementaires</li> </ul>		
		<p><i>Produit 3 :</i></p> <p>Amélioration de la sécurité des approvisionnements en produits liés à la santé procréative</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et type de produits liés à la santé procréative achetés</li> <li>Pourcentage de services qui n'ont pas de rupture de stocks de produits de base au cours d'une période donnée</li> <li>Accroissement en pourcentage des ressources budgétaires consacrées aux produits de santé procréative</li> </ul> <p><i>Point de référence :</i> Le Gouvernement a alloué un montant de 27 901 dollars à l'achat de contraceptifs en 2010.</p>		

**Priorité nationale :** Mise en œuvre effective de la politique nationale en matière de population à l'appui des objectifs de l'initiative Horizon 2030 et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

**Réalisation du PNUAD :** D'ici à 2015, les populations ciblées dans les zones rurales et urbaines auront un accès accru aux possibilités de revenus durables, à un emploi productif et à la sécurité alimentaire.

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Population et développement	<p><i>Réalisation :</i></p> <p>Les autorités nationales et provinciales assurent la mise en œuvre et le suivi efficaces de la politique nationale en matière</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Renforcement des capacités institutionnelles et techniques permettant de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer la politique nationale en matière de population</p> <p><i>Indicateurs :</i></p>	<p>Ministère des finances et de la planification nationale; Office central de statistique</p> <p>Groupe parlementaire</p>	<p>4 millions de dollars (3 millions de dollars sur les ressources ordinaires et 1 million de dollars</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
	<p>de population grâce à une meilleure compréhension des interactions entre population et développement.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'action national sur la population</li> <li>Prise en compte des questions démographiques et des questions relatives à la santé procréative dans les cadres nationaux de développement</li> </ul> <p><i>Point de référence :</i> Les facteurs démographiques sont intégrés dans le cinquième plan national de développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le plan d'action national sur la population est ratifié et mis en œuvre.</li> <li>Nombre de plans et de programmes sectoriels qui tiennent compte des questions démographiques</li> <li>Nombre de décisions adoptées par le comité technique interinstitutions sur la population</li> </ul> <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Disponibilité et utilisation accrues des données démographiques désagrégées et liées aux politiques à suivre à tous les niveaux et des résultats de recherche relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques se fondant sur des données factuelles</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'études orientées vers l'action menées à bien en utilisant les données issues de l'enquête de 2007 sur les services démographiques et sanitaires</li> <li>Nombre et types de rapports suscités par le recensement de 2010 sur la population et le logement</li> <li>Nombre de secteurs et de provinces utilisant des données démographiques</li> <li>Nombre de mesures et de lois modifiées à la suite des activités de sensibilisation menées par le groupe parlementaire sur la population</li> </ul>	<p>multipartite zambien sur la population et le développement</p> <p>Université de Zambie</p>	<p>provenant d'autres ressources)</p>

**Priorité nationale :** Réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

**Réalisation du PNUAD :** D'ici à 2015, le Gouvernement à tous les niveaux et la société civile, y compris les communautés et les particuliers, sont mieux en mesure d'améliorer la gouvernance et de fournir des services, se fondant sur l'état de droit, le principe de responsabilité, les droits de l'homme et la parité entre les sexes, en mettant l'accent sur l'autonomisation des groupes marginalisés

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Égalité des sexes	<p><i>Réalisation :</i></p> <p>Mise en place d'institutions et de mécanismes efficaces afin de traiter des grandes questions relatives à la problématique</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Renforcement de la capacité du Gouvernement et des organisations non gouvernementales à mettre en œuvre, à évaluer et à réviser les politiques, programmes et plans d'action en faveur de l'égalité des sexes.</p>	<p>Organisations de la société civile;</p> <p>Département pour la participation des femmes au</p>	<p>1,8 million de dollars</p> <p>(1,3 million de dollars sur les ressources ordinaires</p>

Composante du programme	Réalizations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
	<p>hommes-femmes, en mettant l'accent sur le renforcement de la capacité institutionnelle et sur la prévention de la violence sexiste</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de l'incidence de la violence sexiste, notamment la violence conjugale</li> </ul> <p><i>Point de référence :</i> 47 % des femmes âgées de plus de 15 ans ont subi des violences physiques.</p>	<p><i>Indicateur :</i></p> <p>Nombre de mesures, de programmes et de plans nouveaux ou révisés qui ont effectivement traité les questions relatives à la problématique hommes-femmes</p> <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Création de mécanismes efficaces pour lutter contre la violence sexiste, les inégalités entre les hommes et les femmes et la discrimination à l'égard des femmes, et promouvoir l'autonomisation des femmes</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise au point et application de directives relatives à la violence sexiste</li> <li>Nombre de victimes de la violence sexuelle ou sexiste ayant eu recours à des services spécialisés et bénéficiant d'un accompagnement psychologique</li> <li>Nombre d'études menées à bien sur les causes de la violence sexiste</li> </ul>	<p>développement; PNUD; UNICEF</p>	<p>et 500 000 dollars sur les autres ressources)</p> <hr/> <p>Montant total pour la coordination du programme et les activités d'aide : 700 000 dollars sur les ressources ordinaires</p>